SAINTE-MARIE LYON

LYCÉE | MEYZIEU

Présentation des options :

Enseignements optionnels de Langues et Cultures de l'Antiquité : ..... page 2

- **Latin :** filières générales ..... page 2
- **Grec ancien :** filières générales ..... page 2

Enseignements optionnels artistiques : ..... page 3

- **Arts plastiques :** filières générales et technologiques ..... page 3
- **Théâtre :** filières générales et technologiques ..... page 3

Enseignements optionnels en langues vivantes : ..... page 4

- **Section européenne (anglais) :** filières générales ..... page 4
- **Préparation aux examens de Cambridge :** filières générales et technologiques ..... page 5
- **Classe « Anglais + » :** filières générales et technologiques ..... page 5
- **Section européenne (allemand) :** filières générales ..... page 6
- **Heure « Allemand + » et préparation à la certification en langue allemande :** filières générales et technologiques ..... page 6

Tableau récapitulatif des restrictions et incompatibilités dans les choix optionnels : ..... page 8

I- Enseignements optionnels de Langues et Cultures de l'Antiquité :

premières générales uniquement.

Au lycée, l'étude des langues et cultures de l'Antiquité est proposée sous la forme de deux enseignements distincts, en latin et en grec ancien. Ces deux options se poursuivent en classe de première et de terminale.

L'enseignement des langues anciennes est très profitable aux élèves qui envisagent des études littéraires, mais pas seulement : il est en effet en relation avec l'enseignement du français, de l'histoire, de la philosophie, des arts mais aussi… des sciences. Enseignement de culture générale, il renforce enfin les compétences liées à l'apprentissage des langues vivantes et développe méthode, rigueur et capacités d'argumentation…

Nous avons aménagé les horaires de *Latin* et de *Grec ancien* afin de permettre aux élèves qui le désirent de suivre à la fois les cours dans ces deux matières, sans que leur emploi du temps ne soit trop chargé.

- **Latin :**

Horaire élève : 2 heures hebdomadaires.

- **Grec ancien :**

Horaire élève : 2 heures hebdomadaires.

Restrictions dans le choix des enseignements optionnels en Langues et Cultures de l'Antiquité :

Pour des questions de faisabilité des emplois du temps :

- Les élèves doivent choisir entre l'enseignement facultatif *Latin* et la *Section européenne allemand*.
- Il n'est pas non plus possible pour un élève de s'inscrire en *Section européenne allemand* et de poursuivre l'option *Latin*.

Enseignements optionnels artistiques : premières générales et technologiques.

Deux enseignements optionnels artistiques sont proposés au lycée sur le site de Meyzieu : *Arts plastiques* et *Théâtre*. Ces deux options se poursuivent en classe de première et de terminale.

Les enseignements artistiques relèvent de la formation culturelle générale proposée au lycée. Ce sont des enseignements de culture fondés sur une approche des œuvres et de l'histoire des civilisations en général. Ils ne revendiquent aucune visée professionnelle.

Par la pratique artistique, comme par la fréquentation des œuvres, ils développent la perception et l'observation, stimulent l'imagination, sollicitent d'autres modes de pensée.

- **Arts plastiques :**

Horaire élève : 2 heures hebdomadaires le mercredi après-midi en première.

Les arts plastiques se structurent autour de deux composantes : pratique et culturelle.

La composante pratique est celle du savoir-faire. La composante culturelle est celle des connaissances et se fonde sur l'approche des œuvres et des mouvements artistiques et s'applique au patrimoine comme aux arts contemporains. L'élève, parce qu'il est amené à présenter, à expliciter sa démarche, développe ses compétences orales, ses capacités d'argumentation et son esprit critique.

Cet enseignement particulier est souvent vécu comme un temps de respiration, consacré à l'imagination, à la création, à la connaissance de l'art.

- **Théâtre :**

Horaire élève : 1 heure de cours et 2 heures de pratique hebdomadaires le mercredi après-midi.

L'enseignement de théâtre est structuré autour de trois composantes :

- La pratique : l'activité fait du corps un moyen d'expression. Elle met en avant le travail de groupe, l'ouverture à l'autre, permet de travailler la voix, fait des émotions un atout et est donc très bénéfique pour l'oral et pour vaincre sa timidité.
- L'approche culturelle et historique : l'activité permet de développer sa culture, son regard critique par l'analyse de représentations théâtrales.
- L'école du spectateur : cet enseignement amène à formuler des jugements esthétiques, des interprétations. Les élèves doivent ainsi assister à plusieurs pièces de théâtre durant l'année dans le cadre de l'option.

Restrictions dans le choix des enseignements optionnels artistiques en première :

Il n'est plus possible de suivre conjointement les deux options artistiques en première car la complexité des emplois du temps et le nombre d'heures ne le permettent pas.

La faisabilité des emplois du temps rend de plus incompatible l'option *Théâtre* et l'option *Grec ancien*.

II- Enseignements optionnels en langues vivantes :

Sainte-Marie Lyon propose en seconde, sur le site de Meyzieu, cinq dispositifs optionnels en anglais :

- une Section européenne anglais, pour les premières générales uniquement.
- une préparation aux examens de Cambridge,
- une classe d'anglais renforcé (« *Anglais + »*),
- une Section européenne allemand, pour les premières générales uniquement,
- une classe d'allemand renforcé (« Allemand + ») dans laquelle a aussi lieu la préparation à la certification en langue allemande pour les élèves inéressés.

- **Section européenne (anglais) :** premières générales uniquement.

  Horaire élève : 1 heure hebdomadaire supplémentaire (1 heure de DNL - Discipline Non Linguistique - en anglais).

Les sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Les enseignements dispensés dans une section européenne reposent sur les programmes en vigueur. Ils sont cependant aménagés : une discipline non linguistique (DNL) est en effet enseignée en partie dans la langue de la section. La discipline non linguistique enseignée en anglais l'an prochain sera sans doute les Sciences de la Vie et de la Terre, matière du tronc commun de l'Enseignement scientifique en filière générale.

Des activités culturelles et d'échanges sont également organisées en section européenne, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels est parlée la langue de la section.

Les sections européennes sont des dispositifs officiels de l'Education nationale. L'indication « *Section européenne* », suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat à la condition que l'élève obtienne au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante et au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section.

Restrictions liées à une entrée en Section européenne :

Un élève ne peut cumuler une inscription en *Section européenne* en *anglais* et en *allemand*.

Seuls les élèves pour lesquels un avis de passage en section européenne a été donné peuvent être inscrits dans cette dernière.

- **Préparation aux examens de Cambridge :** premières générales et technologiques.

  Horaire élève : 1 heure hebdomadaire supplémentaire.

Le CECR (Cadre Européen Commun de Référence), instauré par le Conseil de l'Europe pour chaque langue, comprend 6 niveaux : A1 et A2, les deux niveaux élémentaires - B1 et B2, les deux niveaux intermédiaires - C1 et C2 les deux niveaux confirmés.

L'Université de Cambridge organise des examens qui attestent l'obtention de ces différents niveaux et autorisent une admission aux universités du Royaume-Uni et dans de nombreuses universités étrangères.

Sainte-Marie Lyon prépare aux examens suivants :

- le *Preliminary* (niveau B1), le *First* (niveau B2), l'*Advanced* (niveau C1) et le Proficiency (niveau C2).

Le choix de l'examen présenté se fait en cours d'année, avec le professeur en charge de la préparation et en lien avec le Préfet des études.

La préparation aux examens de Cambridge est payante. Le coût comprend trois parties : celui de la formation (entre 25 euros et 120 euros selon le quotient familial), les frais éventuels de manuels (environ 30 €) et les frais d'inscription à l'examen présenté qui sont reversés à Cambridge (de 142 € à 270 € en 2024-2025).

Restrictions relatives à la préparation aux examens de Cambridge :

La préparation aux examens de Cambridge est vivement conseillée pour les élèves inscrits dans le dispositif *Anglais +* et en *Section Européenne*.

Tout élève inscrit à la préparation est automatiquement inscrit à l'examen, sauf avis contraire explicite formulé via le carnet de correspondance au Préfet des études. Les élèves souhaitant s'inscrire à l'examen sans le préparer avec l'école pourront s'inscrire directement dans un centre d'Examens Cambridge, notamment celui de l'Estri (Université Catholique de Lyon) : www.estri.fr.

Une inscription à la préparation est définitive : aucune désinscription ne sera possible.

Il n'est pas possible pour un élève de s'inscrire à la fois à la *Préparation aux examens de Cambridge* et à l'heure d'*Allemand +*, qui intègre la préparation à la certification en langue allemande.

- **Classe « Anglais + » :** premières générales et technologiques.

  Horaire élève : 1 heure hebdomadaire supplémentaire.

L'heure *Anglais +* permet à des élèves dont le niveau d'anglais est avéré, motivés par la langue anglaise et la culture anglophone, d'aller plus loin dans les apprentissages, de renforcer leurs connaissances et de s'ouvrir au monde. Elle s'adresse donc à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise de l'anglais.

Ce dispositif optionnel est proposé en interne et ne donne pas lieu à une mention spécifique au baccalauréat.

L'inscription à cette heure d'anglais renforcé est vivement conseillée aux élèves de la *Section européenne anglais*.

Restrictions relatives à l'inscription dans le dispositif *Anglais +* :

Si le nombre de demandes pour le dispositif *Anglais +* excède le nombre de places disponibles, une sélection sera faite sur le niveau d'anglais des élèves.

- **Section européenne (allemand) :** premières générales uniquement.

  Horaire élève : 1 heure hebdomadaire supplémentaire (1 heure de DNL - Discipline Non Linguistique - en allemand).

Les sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Les enseignements dispensés dans une section européenne reposent sur les programmes en vigueur. Ils sont cependant aménagés : une discipline non linguistique (DNL) est en effet enseignée en partie dans la langue de la section. La discipline non linguistique enseignée en allemand l'an prochain sera sans doute les Mathématiques, matière du tronc commun du baccalauréat général.

Des activités culturelles et d'échanges sont également organisées en section européenne, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels est parlée la langue de la section.

Les sections européennes sont des dispositifs officiels de l'Education nationale. L'indication « *Section européenne* », suivie de la désignation de la langue concernée, est inscrite sur le diplôme du baccalauréat à la condition que l'élève obtienne au moins 12/20 à l'épreuve de langue vivante et au moins 10/20 à une évaluation spécifique visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section.

Restrictions liées à une entrée en Section européenne :

Un élève ne peut cumuler une inscription en *Section européenne* en *anglais* et en *allemand*.

Par ailleurs, pour des questions de faisabilité des emplois du temps, il n'est pas possible pour un élève de suivre la *Section européenne allemand* et l'enseignement du *Latin*.

- **Allemand + et préparation à la Certification en langue allemande :** premières générales et technologiques.
  Horaire élève : 1 heure hebdomadaire supplémentaire.

Il s'agit d'une heure d'allemand renforcé, associée pour les élèves volontaires à la préparation aux certifications en langue allemande.

En 2006, une certification d'allemand conçue sur la base du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) a été mise en place. Les élèves de seconde ainsi que certains élèves de troisième en fonction de leur niveau de langue passent cette certification au niveau B1 du Cadre européen commun de référence avec la possibilité d'obtenir a minima un niveau A2.

Cette certification, conduite sous la responsabilité du ministère chargé de l'Éducation nationale, est fondée sur les principes suivants :

- elle est proposée par l'Allemagne et fait l'objet d'une convention signée par le ministère de l'éducation nationale et la Conférence des ministres de l'éducation des Länder (KMK) ;
- elle prend en compte les programmes d'enseignement de l'allemand en France ;

Les épreuves se déroulent dans les établissements où les candidats sont scolarisés. Elles visent à évaluer, au niveau A2/B1, les aptitudes des élèves dans quatre activités langagières : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite et expression orale

Les épreuves écrites portent sur la compréhension écrite, la compréhension orale (écoute d'un document sonore et réponses par écrit à un questionnaire) et l'expression écrite.

Les épreuves orales prennent la forme d'entretiens visant à évaluer l'expression orale.

La certification est acquise au niveau B1 quand les candidats ont obtenu dans chaque activité langagière le niveau B1.

Les élèves qui ont obtenu le niveau B1 ou A2 reçoivent le diplôme DSD (*Deutsches Sprachdiplom*) avec le relevé de leurs notes par activité langagière. Tous les élèves qui ont réussi au moins une activité se voient remettre une attestation signée par l'autorité académique.

La préparation à la Certification est payante. Le coût comprend deux parties : les frais éventuels de manuels (environ 30 €) et les frais d'inscription. L'inscription à l'examen présenté est gratuite pour les élèves de *section européenne allemande* grâce à un accord international. Les frais d'inscription à l'examen présenté sont à déterminer pour les autres élèves.

Restrictions dans le choix de la préparation à la certification en langue allemande :

Il n'est pas possible pour un élève de s'inscrire à la fois à l'heure « d'*Allemand + »*, qui intègre la préparation à la certification en langue allemande, et à la *Préparation aux examens de Cambridge*.

Premières générales

Une inscription à l'option ci-dessous est compatible avec…	Latin	Grec ancien	Latin et Grec ancien	Arts plastiques (mercredi am)	Théâtre (mercredi am)	Anglais +	DNL anglais section européenne	DNL allemand section européenne	Préparation Cambridge	"Allemand +" et préparation certification en allemand
Latin		oui		oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
Grec ancien	oui			oui	non	oui	oui	oui	oui	oui
Latin et Grec ancien				oui	non	oui	oui	non	oui	oui
Arts plastiques (mercredi am)	oui	oui	oui		non	oui	oui	oui	oui	oui
Théâtre (mercredi am)	oui	non	non	non		oui	oui	oui	oui	oui
Anglais +	oui	oui	oui	oui	oui		oui	oui	oui	oui
DNL anglais section européenne	oui	oui	oui	oui	oui	oui		non	oui	oui
DNL allemand section européenne	non	oui	non	oui	oui	oui	non		oui	oui
Préparation Cambridge	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui		non
"Allemand +" et préparation certification en allemand	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	non	

Première technologique STMG

Une inscription à l'option ci-dessous est compatible avec…	Arts plastiques (mercredi am)	Théâtre (mercredi am)	Anglais +	Cambridge	"Allemand +" et préparation certification en allemand
Arts plastiques (mercredi am)		non	oui	oui	oui
Théâtre (mercredi am)	non		oui	oui	oui
Anglais +	oui	oui		oui	oui
Cambridge	oui	oui	oui		non
"Allemand +" et préparation certification en allemand	oui	oui	oui	non	